

Comité Syndical du 20 juin 2019

DELIBERATION N° 2019-06-053 Rapport qualité et prix du service 2018

Nombre de membres 95			Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du treize juin deux mille dix-neuf, une nouvelle convocation du comité syndical a été faite en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'an deux mille dix-neuf, le vingt juin à neuf heures, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée par le Président s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur TATTI François. Monsieur POLI Xavier a été désigné secrétaire de séance. S'agissant d'une re-convocation, le comité peut valablement délibérer sans condition de quorum
En exercice	Présents	Votants	
95	5	5	

Présents :

Madame : COUDERT Antoinette.

Messieurs : TATTI François, POLI Xavier, MATTEI Jean-François et BERNARDI François.

Absents représentés:

Absents :

Mesdames : CIAVAGLINI Joëlle, COLONNA D'ISTRIA Jeanne-Andrée, CORTICCHIATO Caroline, PINZUTTI Jeanine, SANTONI BRUNELLI Marie-Antoinette, SOTTY Marie-Laurence, ZUCCARELLI Marie, PIPERI Linda, VESPERINI Françoise, BRUNINI Angèle, BATTESTINI Serena, BIANCARELLI Gaby, BARTHELEMY Roxane, LABERTRANDIE Anne, CULIOLI Cécile, GIUDICELLI Valérie, NATALI Anne-Marie, BURGNET MORETTI Amandine, VELLUTINI Dorothée, MARIOTTI Marie-Thérèse et MAURIZI Pancrace.

Messieurs : PINELLI Jean-Marc, ANTONIOTTI Jean-Nicolas, BIANCUCCI Jean, CAU Pierre-Louis, DOMINICI François, FAGGIANELLI François, FAGGIANELLI Charles, FERRANDI Etienne, FERRARA Jean-Jacques, FILONI François, HABANI Yoann, LACOMBE Xavier, PASQUALAGGI Jean-Marie, POGGIALE Pierre-Jean, SARROLA Alexandre, SBRAGGIA Stéphane, VINCILEONI Antoine-Mathieu, VOGLIEMACCI Charles-Noël, SIMEONI Gilles, MILANI Jean-Louis, LUIGGI Pierre-Noël, MASSONI Jean-Joseph, MORGANTI Julien, CASTELLANI Michel, ZUCCARELLI Jean, ROSSI Dominique, NATALI Lucien, ARMANET Guy, VALERY Jean-Noël, POMPA Joseph, SERRA Jean-Marc, GIANNI Don Georges, LUCCHINI Jean-François, POLVERINI Jérôme, MELA Georges, TAFANI Joseph, GUIDONI Pierre, MARCHETTI François, SEITE Jean-Marie, ACQUAVIVA François-Xavier, PERENEY Jean, PAJANACCI Jean, MICHELETTI Vincent, DEGORTES Pierre-Paul, GRAZIANI Frédéric, GAVINI Jean-Baptiste, SINDALI Antoine, NICOLINI Ange, VIVONI Ange-Pierre, GALETTI Joseph, GIORGI Antoine, GRAZIANI Bernard, ARENA Jean-Baptiste, MICHELI Felix, DE MEYER Jean-Michel, GIORDANI Jean-Pierre, POLI Jean-Toussaint, ANTONIOTTI François, LIONS Paul, MORTINI Lionel, SAULI Joseph, BRUZI Benoit, GAMBOTTI Alexandre, PASQUALINI Lionel, NICOLAÏ Marc-Antoine, VINCIGUERA Jean-Hyacinthe, MELA François GIFFON Jean-Baptiste et OTTAVI Antoine.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 16/07/2019

et de la publication de l'acte le: 16/07/2019



Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20190620-2019-06-053-DE
 Date de télétransmission : 16/07/2019
 Date de réception préfecture : 16/07/2019

Xavier Poli, Vice Président expose :

En application de l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, crée par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 –art. 98, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le Président du SYVADEC présente un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Les chiffres clés :

Les adhérents	Habitants	OMR	Emballages	Verre	Papier	Biodéchets	Recycleries	Textiles
19 EPCI 2 communautés d'agglomérations 17 communautés de communes dont 3 adhérentes partielles Soit 323 communes	305.281 Pop insee 388.930 Pop DGF	136 442	5 287	11 708	4 028	1 840	48 853	759
		446 kg/ hab hors PRO	75 kg/ hab				160 kg/ hab	

Indicateurs relatifs au traitement

Centres d'enfouissement technique en activité	STOC : site privé avec prestations de services Viggianello : site public avec prestations de services
TGAP	34 €/tonne pour Vico et Viggianello 17 €/tonne pour la STOC
Certification ISO 14001	Oui pour Viggianello

Indicateurs relatifs aux recycleries

Nombre et localisation des recycleries	15 situées à Ersa, Sisco, Bastia, St-Florent, Calvi, Lama, Piana, Vico, Ajaccio, Moca Croce, Viggianello, Lucciana, Ste-Lucie de Porto-Vecchio, et Ventiseri. La recyclerie de Cauro a cessé son activité temporairement en novembre 2018.
Déchets acceptés	Emballages, papier, verre, cartons, déchets verts, bois, meubles, déchets d'équipements électriques et électroniques (gros électroménager froid, gros électroménager hors froid, écrans et petits appareils en mélange), métaux, lampes, piles et accumulateurs, textiles, déchets diffus spécifiques, gravats, cartouches d'encre, et le résiduel ou tout-venant (TV)
Modalités d'exploitation du service	Haut de quai : Régie Bas de quai : prestations de services (marchés publics)

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20190620-2019-06-053-DE
Date de télétransmission : 16/07/2019
Date de réception préfecture : 16/07/2019

Performance des collectes en recycleries :

	Flux	Tonnages 2018
Déchets collectés par les collectivités adhérentes	Verre	11 708
	Emballages	5 287
	Papier	4 028
	Biodéchets	1 840
	Total tri	22 863 t
Flux de recycleries	Bois	1 733
	Cartons	5 952
	DDS	126
	DEEE/ lampes	4 320
	Métaux	3 598
	Meubles	8 466
	Végétaux	7 326
	Gravats	3 673
	Piles	NC
	Tout venant valorisable	4 377
	Total recycleries	40 571 t
Autres flux	Textiles	759 t
	Total tous flux valorisables	64 193 t

Indicateurs financiers

Montant annuel global des dépenses de fonctionnement	36 031 173 €
Dont montant annuel des principales dépenses de fonctionnement	Gestion du matériel 820 418 € Transports/ bennes 5 625 709 € Tri/valorisation 3 821 688 € Traitement 13 840 080 € Prévention 150 301 €
Modalités de financement du service	Cotisations adhérents- Versement éco-organismes- Vente matériaux et prestations de services dont accès aux installations aux professionnels pour DMA
Montant des recettes perçues au titre des éco organismes	2 255 526 €
Montant des recettes perçues au titre des ventes de matériaux	1 258 906 €
Montant perçu au titre des cotisations hors reversement	29 382 770 €
Montant perçu et reversé aux adhérents	4 091 709 €
Montant annuel global des dépenses d'investissement	3 020 714 €
Montant annuel des principales dépenses d'investissement	Compostage individuel 75 134 € CET 1 003 755 € Matériel roulant, bureau et informatique 138 291 € Quai de transfert 591 605 € Recycleries 562 403 € Textiles 61 736 € Création ISDND 21 385 € Tri 80 900 € Biodéchets 41 141 € Remboursement du capital 444 364 €
Modalités de financement des opérations	Subventions- autofinancement-FCTVA
Montant perçu au titre des subventions	990 741 €

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20190620-2019-06-053-DE
Date de télétransmission : 16/07/2019
Date de réception préfecture : 16/07/2019

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

Vu les articles L.5711-1, L. 2224-17-1 et L. 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,
Vu le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés présenté en annexe,
Où l'exposé de Monsieur Xavier POLI, Vice Président.

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés tel que défini ci-dessus,
- Autorise le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif de la présente délibération ainsi que la diffusion du document aux adhérents et usagers.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



François TATTI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20190620-2019-06-053-DE
Date de télétransmission : 16/07/2019
Date de réception préfecture : 16/07/2019

Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

2018

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20190620-2019-06-053-DE
Date de télétransmission : 16/07/2019
Date de réception préfecture : 16/07/2019

Table des matières

Cadre réglementaire.....	2
1. Indicateurs techniques	2
1.1. Indicateurs généraux.....	2
1.1.1. Périmètre d'intervention.....	2
1.1.2. Recycleries.....	3
1.1.3. Prévention	3
1.2. Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement	5
1.2.1. Localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant.....	5
1.2.2. Nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets ;.....	5
1.2.3. Capacités de traitement	5
1.2.4. Valorisation matière.....	5
1.2.5. Indice de réduction des déchets	6
1.2.6. Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets.....	6
2. Indicateurs financiers	7
2.1. Les modalités d'exploitation	7
2.1.1. Fonctionnement	8
2.1.2. Investissement.....	9
2.2. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	10
2.3. Produits des droits d'accès.....	10
2.4. Montant global et détaillé des aides publiques et soutiens	11
2.5. Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation	11
2.6. Coûts aidés	11
2.6.1. Coût aidé tous flux confondus :.....	12
2.6.2. Coût aidé par flux :	12
2.7. Coût complet par étapes techniques	12
3. Diffusion du rapport.....	15

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20190620-2019-06-053-DE
 Date de télétransmission : 16/07/2019
 Date de réception préfecture : 16/07/2019

1. Cadre réglementaire

Afin d'assurer la transparence auprès des usagers du service, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président présente chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service public de traitement des ordures ménagères à son assemblée délibérante.

Ce rapport, ainsi que son annexe le rapport d'activité 2017, détaille l'ensemble des moyens mis en œuvre pour assurer le traitement et la valorisation des déchets sur le territoire du Syvadec. Il reprend l'ensemble des indicateurs attendus dans le Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, conformément à l'annexe XIII aux articles D. 2224-1, D. 2224-2 et D. 2224-3 du code général des collectivités territoriales.

2. Indicateurs techniques

2.1. Indicateurs généraux

Le SYVADEC est un syndicat à vocation régionale de traitement et de valorisation des déchets qui lui sont confiés par ses collectivités adhérentes. Afin de répondre aux besoins spécifiques du territoire et créer un maillage territorial structurant, le SYVADEC gère également 15 recycleries (déchèteries), et effectue une collecte spécifique régionale des textiles.

2.1.1. Périmètre d'intervention

À la suite de l'application de la NOTRe, la composition du Syvadec a été largement remanié entre 2016 et 2017. En 2018, le périmètre est resté stable et se compose désormais de 19 adhérents, uniquement EPCI à fiscalité propre : 2 communautés d'agglomération et 17 communautés de communes. L'ensemble de ces adhérents couvre la superficie totale de la Région, cependant certains territoires sont adhérents partiels.

Les adhérents du Syvadec représentaient au 31.12.2018 un bassin de population de 305 281 habitants INSEE (388 930 hab DGF), soit 93% de la population totale de l'île.

Le Syvadec a traité également les déchets résiduels de trente-deux entreprises, essentiellement des supermarchés et des campings.

Liste des adhérents au 31.12.2018 :

Communauté d'Agglomération de Bastia

Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien

Communauté de communes Celavo-Prunelli

Communauté de Communes de l'Ornano par représentation-substitution pour les communes d'ALBITRECCIA, AZILONE-AMPAZA, SANTA-MARIA-SICHE, OLIVESE, GUITERA-LES-BAINS, ZICAVO, COZZANO, CIAMANACCE, PALNECA, SAMPOLO, TASSO, CORRANO, ZEVAICO, FORCIGLIO, SERBA DI FERRO, QUASQUARA, FRASSETO ET CAMPO.

Communauté de Communes de l'Ouest Corse

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20190620-2019-06-053-DE
Date de télétransmission : 16/07/2019
Date de réception préfecture : 16/07/2019

Communauté de Communes du Sartenais Valinco.
 Communauté de Communes de l'Alta-Rocca
 Communautés de Communes Sud Corse
 Communauté de Communes du Cap Corse
 Communauté de Communes Nebbiu-Conca d'Oro
 Communauté de Communes la Marana-Golo
 Communauté de Communes Casinca-Castagniccia
 Communauté de Communes de la Costa Verde
 Communauté de Communes de Fium'Orbu Castellu par substitution-représentation pour les communes de VENTISERI, CHISA.
 Communauté de communes de l'Oriente par substitution-représentation pour les communes d'AGHIONE, CAMPI, CASEVECCHIE, CHIATRA DI VERDE, PIETRA DI VERDE, LINGUIZZETTA.
 Communauté de communes Pasquale PAOLI
 Communauté de communes Centre Corse
 Communauté de communes Ile-Rousse-Balagne
 Communauté de communes Calvi Balagne

2.1.2. Recycleries

Le SYVADEC gère au 31.12.2018 quatorze recycleries (déchèteries) réparties sur l'ensemble de son territoire, à Ersu, Sisco, Bastia, St-Florent, Calvi, Lama, Piana, Vico, Ajaccio, Moca Croce, Viggianello, Ste-Lucie de Porto-Vecchio, et Ventiseri. Depuis le 1^{er} août 2018, la communauté de communes de Marana Golo a transféré la recyclerie de Lucciana au Syvadec. A partir du 1^{er} novembre 2018, la recyclerie de Cauro a cessé d'être géré par le Syvadec dans l'attente du transfert du site par la communauté de communes de la Pieve d'Ornano.

Les déchèteries accueillent seize types de déchets : emballages, papier, verre, cartons, déchets verts, bois, meubles, déchets d'équipements électriques et électroniques (gros électroménager froid, gros électroménager hors froid, écrans et petits appareils en mélange), métaux, lampes, piles et accumulateurs, textiles, déchets diffus spécifiques, gravats, cartouches d'encre, et le résiduel ou tout-venant (TV) qui est désormais triés et en partie valorisé. De nouvelles filières sont en cours de déploiement en phase test, pneus, bouteilles de gaz, huiles minérales et végétales

La filière de valorisation des biodéchets se déploie en dehors des recycleries.

Prévention

Depuis 2009, le SYVADEC mène des actions de prévention sur l'ensemble du territoire adhérent, afin de réduire la quantité de déchets produite par habitant et s'inscrit dans le programme de prévention 2015-2018 « Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet ».

L'indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits, avec une base 100 en 2010 est le suivant :

	2010	2015	2016	2017	2018
Production kg/par hab. /an (pop INSEE) hors PRO	860	674	621	644	682
Indice de réduction	1	0,78	0,72	0,75	0,79

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20190620-2019-06-053-DE
 Date de télétransmission : 16/07/2019
 Date de réception préfecture : 16/07/2019

La production de déchets par habitant (pop. INSEE) sur le périmètre du SYVADEC a baissé de 21 % depuis 2010.

Evolution de la production de déchets ménagers et assimilés sur le périmètre SYVADEC depuis 2015 :

DMA y compris PRO :

	tonnes	Kg/hab
2018	215 121	705
2017	198 970	658
2016	190 622	621
2015	187 996	663

Déchets résiduels hors PRO :

	OM (t)	TV (t)	RESIDUEL (t)	OM hors PRO (Kg/hab)	TV hors PRO (Kg/hab)	RESIDUEL hors PRO (kg/hab)
2018	136 442	7 523	143 965	446	25	472
2017	135 312	10 228	145 539	447	34	481
2016	139 884	10 357	150 241	454	33	487
2015	139 659	11 357	151 016	474	38	512

Déchets valorisables collectés par les collectivités :

	Emballages (t)	Verre (t)	Papier (t)	Biodéchets (t)	Prod totale (t)	Collectes sélectives (Kg/hab)
2018	5 287	11 708	4 028	1 840	22 863	75
2017	4 069	10 382	3 680	1 219	19 350	64
2016	2 979	8 579	3 175	506	15 239	51
2015	2 135	6 886	2 806	28	11 855	44

Déchets de recycleries (déchèteries) :

	Flux valorisés (t)	Tout-Venant (tv)	Total (t)	Flux de déchèteries (kg/hab.)
2018	41 330	7 523	48 853	160
2017	29 827	10 228	40 055	132
2016	25 226	10 357	35 583	118
2015	25 057	11 357	36 414	134

Dont apports des professionnels et collectivités non adhérentes

	Apports Recyclables (t)	Valorisable Recyclerie (t)	Résiduel NADH (t)	Résiduel PRO (t)
2018	63,8	507,5	0	
2017	97,7	259,9	0	4 254,0
2016	126,0	203,9	105,7	2 783,2
2015	100,6	205,9	641,9	2 204,0

Accusé de réception en préfecture
 02B204004827-20190620-2019-06-053-DE
 Date de télétransmission : 16/07/2019
 Date de réception préfecture : 16/07/2019

2.2. Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement

2.2.1. Localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant

- ISDND de Viggianello – Exploitant : Syvadec
- ISDND de Prunelli di Fium'Orbu – Exploitant : Société STOC

2.2.2. Nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets ;

Flux	Traitements et valorisations
Verre	Valorisation matière
Emballages	Valorisation matière
Papier	Valorisation matière
Déchets des déchetteries	Valorisation matière (y compris 40 % du tout venant)
Textiles	Valorisation matière
Déchets organiques : déchets verts, biodéchets	Compostage
DIB	Installation de stockage de déchets non dangereux
Ordures ménagères résiduelles	Installation de stockage de déchets non dangereux

2.2.3. Capacités de traitement

Installations	Capacités administratives T/an	Tonnage traité dans l'année (SYVADEC)
ISDND de Viggianello	45 000 T/an Augmentation ponctuelle à 71.500 t en juin et réquisition à compter d'août 2018 de 55.000 t	125 693
ISDND STOC	42 000 T/an Augmentation ponctuelle à 60.000 t sur réquisition non exécutée	24 381

2.2.4. Valorisation matière

	Flux	Tonnages 2018	Tonnages 2017	Variation 2017/2018
Déchets collectés par les collectivités adhérentes	Verre	11 708	10 382	12,8 %
	Emballages	5 287	4 069	29,9 %
	Papier	4 028	3 680	9,5 %
	Biodéchets	1 840	1 219	50,9%
	Total tri		22 863 t	19 350 t
Flux de recycleries	Bois	2 733	1 591	71,8 %
	Cartons	5 952	4 638	28,3 %
	DDS	126	95	32,6%
	DEEE/ lampes	4 320	3 607	19,8%
	Métaux	3 598	3 142	14,5%
	Meubles	8 466	7 511	12,7%
	Végétaux	7 326	5 594	31,9%
	Gravats	3 673	2 478	48,2%

Accusé de réception en Préfecture
 02B-200009827-20190620-2019-06-053-DE
 Date de télétransmission : 16/07/2019
 Date de réception préfecture : 16/07/2019

	Piles	nc	19	nc
	Tout venant valorisable	4 377	508	761%
	Total recycleries	40 571 t	29 143 t	+39,2%
Autres flux	Textiles	759 t	684 t	+ 11,0%
	Total tous flux valorisables	64 193 t	49 177 t	+ 30,5%

Le taux global de valorisation matière (en masse) de déchets ménagers et assimilés est de 0,298 hors déchets des professionnels et non adhérents contre 0,253 en 2017 soit une augmentation de 17,94 %

2.2.5. Indice de réduction des déchets

L'indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base 100 en 2010 est le suivant :

	2010	2015	2016	2017	2018
Déchets non dangereux admis en ISDND (kg/hab. Insee) OMR+PRO	568	559	502	495	492
Indice de réduction	1	-1,58	-11,6	-12,9	-13,4

La quantité de déchets admis en centres de stockage a diminué de 13,4 % depuis 2010.

2.2.6. Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets

Les mesures de préventions et d'atténuation des effets sur la santé et l'environnement font l'objet d'un rapport spécifique qui détaille les mesures entreprises en matière de développement durable.

On peut en rappeler quelques exemples :

Les actions de Développement Durable mises en œuvre par le syndicat sur son territoire

- ✓ Au regard de la lutte contre le changement climatique : optimisation du brûlage du biogaz par torchère sur les ISDND, réduction de la taille d'exploitation des casiers et recouvrement plus fréquent, couverture finale de l'ISDND de Vico dans le cadre des opérations de post exploitation, tassage de certaines bennes en recycleries pour optimiser les transports, transport de bennes en tandem pour éviter des passages de véhicules supplémentaires.
- ✓ Au regard de la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources : augmentation du taux de valorisation, création de nouvelles filières de valorisation, compostage des déchets verts pour éviter le brûlage et des biodéchets, bons résultats des analyses environnementales sur les ISDND et études environnementales approfondies préalable aux travaux, , intégration de clauses environnementales dans les marchés de travaux, évaporation de l'eau osmosée issue de la filtration des lixiviats sur les ISDND, aménagement paysager sur les bordures de déchetteries quand cela est possible.

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20190620-2019-06-053-DE
 Date de télétransmission : 16/07/2019
 Date de réception préfecture : 16/07/2019

- ✓ Au regard d'une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables : nouveau plan de prévention labellisé TZGZD, renforcement du plan compostage tant individuel que partagé, nouvelles actions anti gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires, doublement des écoles engagées dans le label Eco-scola, poursuite avec l'association INSEME pour la fourniture d'Ecocup et la collecte des stylos, convention avec les ressourceries leur permettant de prélever gratuitement sur nos recycleries.
- ✓ Au regard de la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et générations : amélioration de l'accessibilité et de la sécurisation des recycleries, tarification peu élevée pour les recycleries pour éviter l'exclusion de population de ce service, mise en place d'une part de péréquation dans la cotisation de base, développement d'un lexique franco-corse sur les déchets.
- ✓ Au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains : limitation des nuisances olfactives sur les CET, et auditives pendant les phases de travaux.

Les actions conduites en interne

Le SYVADEC poursuit la politique « SYVADEC exemplaire » entreprise en 2016 sur l'ensemble de ses sites dans le cadre du programme TZDZG :

- ✓ Consommation responsable et limitation de la production de déchets sur les sites du SYVADEC, remplacement du jetable par du réutilisable, généralisation du tri de tous les déchets,
- ✓ Limitation de l'impact des déplacements professionnels des agents,
- ✓ Gestion des ressources humaines : pérennisation des emplois et accompagnement des agents (prévention, formation...),
- ✓ Commande publique : achats éco-responsables, dématérialisation de l'ensemble des procédures
- ✓ Gestion durable du patrimoine en privilégiant l'entretien préventif
- ✓ Gestion des finances publiques : modalités de calcul des cotisations à la tonne résiduelle, développement de l'incitativité avec le reversement aux adhérents des soutiens perçus auprès des éco organismes et des produits issus de la vente de matériaux selon leurs performances de tri, développement de la gestion de la facturation dématérialisée, préservation de la capacité de financement
- ✓ Communication : dématérialisation ou supports de communication durables.

3. Indicateurs financiers

3.1. Les modalités d'exploitation¹

Le rapport d'activité détaille l'ensemble des modalités d'exploitation du service. Il est rappelé que pour ce qui concerne :

¹ Réf. texte : modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion (régie, délégation, etc.) en distinguant, si besoin est, les différentes collectes et les différents traitements

➤ La collecte

Les recycleries du Syvadec sont exploitées en régie dont une dans le cadre d'une convention de gestion avec la collectivité adhérente.

La collecte des textiles est effectuée en régie par le SYVADEC sur le réseau principal. Dans le cadre d'une expérimentation sur un territoire test, celui de Calvi Balagne, un réseau secondaire collecté par la communauté de communes et regroupé sur les sites du Syvadec a été mis en place.

➤ Le transfert

Le Syvadec dispose d'un réseau de quais de transfert dont certains regroupent différentes activités : quais de transfert spécifiques pour les ordures ménagères, quais de transfert mixtes pour ordures ménagères et tri et quai de transfert spécifique pour le tri (Calvi Cantone). Ces sites de transfert permettent des ruptures de charge favorables à un regroupement par flux afin de limiter les rotations et assure une optimisation des transports. Ces infrastructures de transfert sont exploitées en régie.

Lorsque le réseau d'équipement ne couvre pas le territoire et qu'il n'existe pas encore de site du SYVADEC, le transfert est assuré à travers des prestataires de service (ex : zone ajaccienne).

➤ Le traitement

Le traitement des déchets résiduels est réalisé en Installation de Stockage de déchets non dangereux, d'une part sur le site du SYVADEC dont une partie de l'exploitation est réalisée en régie et une partie par prestation de service, et dans la seule installation privée en Haute Corse : la STOC (Prunelli di Fium'Orbu).

3.1.1. Fonctionnement

Exécution 2018 (hors opérations d'ordre)	Compte administratif	%
Fonctionnement : Dépenses réelles	36 031 173 €	
Charges à caractère général	29 247 056 €	81,17%
Charges de Personnel	4 288 758 €	11,90%
Autres Charges de gestion courante	150 538 €	0,42%
Charges financières	297 847 €	0,83%
Charges exceptionnelles	2 046 974 €	5,68%

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20190620-2019-06-053-DE
 Date de télétransmission : 16/07/2019
 Date de réception préfecture : 16/07/2019

Le service a été financé sur l'exercice à travers les cotisations des adhérents (contributions), des prestations à des tiers (professionnels) et vente de matériaux, des soutiens d'Eco-organismes et des subventions (prévention) :

Exécution 2018 (hors opérations d'ordre)	Compte administratif	%
Fonctionnement : Recettes réelles	39 507 043 €	
Cotisations des adhérents hors reversement	29 515 083 €	74,7 %
Reversement soutien	4 038 547 €	10,2 %
Eco-Organismes	2 255 526 €	5,7 %
Vente des matériaux et prestations de services	2 512 085€	6,4 %
Produits exceptionnels	918 833€	2,3 %
Subventions	198 517 €	0,5 %
Atténuation de charges	68 452€	0,2 %

3.1.2. Investissement

Exécution 2018	Compte administratif
Investissement : Dépenses réelles	3 020 714€
CET	1 003 755
Quais de transfert	591 605
Recycleries	562 403
Divers : véhicules, mobiliers, informatique	138 291
TRI	80 900
Compostage	75 134
Textiles	61 736
BIODECHETS	41 141
création ISDND	21 385
Remboursement du capital	444 364€

Les investissements ont été financés sur l'exercice à travers :

Exécution 2018	Compte administratif
Investissement : Recettes réelles	1 830 372 €
Subventions	990 741 €
FCTVA	376 860 €
Remboursement d'avances	462 771€

Le reste du financement a été assuré par le report de l'excédent constaté fin 2017 de 1.641 k€

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20190620-2019-06-053-DE
 Date de télétransmission : 16/07/2019
 Date de réception préfecture : 16/07/2019

3.2. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Montant annuel des principales prestations de services :

Prestataires	Nature de la prestation	Montants
ESA	Prévention	109 481,24 €
PM Environnement		40 820,00 €
AC2I	Gestion du matériel	329 368,90 €
EATP		278 468,77 €
LOCAPLUS		75 142,99 €
EGC		73 435,20 €
MATPRO		64 002,15 €
Am Environnement		Tri/ Valorisation et transport
Environnement Services	1 125 886,72 €	
Corse compostage	349 546,19 €	
Delta recyclage	247 017,48 €	
PAPREC	216 169,52 €	
Giraschi Environnement	213 379,32 €	
Balagne recyclage	44 540,14 €	
Francisci Environnement	16 236,18 €	
Environnement Services	2 128 081,39 €	
Am Transport TP2B	1 055 222,81 €	
Corse Eurodéchets	804 676,71 €	
BF Transports	Transport et gestion des bennes	433 347,41 €
Giraschi Transport		393 066,41 €
Francisci Transport		216 211,10 €
Transport Albertini		209 090,80 €
Suzzoni Père et Fils		182 049,10 €
Transport G Agostini		112 641,08 €
Rocca Transports		91 231,92 €
Lanfranchi TP		5 924 233,63 €
TGAP IMPOT		3 523 208,00 €
STOC		3 186 939,53 €
SLTP	Traitement/ gestion ISDND	923 844,89 €
GEOBIO		214 780,00 €
ECO GEOS		36 621,90 €
OVIVE		18 312,50 €
CHIMIREC CORSICA		12 139,43 €

3.3. Produits des droits d'accès

Les produits des droits d'accès aux centres de traitement dont le SYVADEC est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés apportés par des entreprises ou par des collectivités non adhérentes représentent sur l'exercice :

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20190620-2019-06-053-DE
 Date de télétransmission : 16/07/2019
 Date de réception préfecture : 16/07/2019

Produits droits d'accès	1 253 178,33€
Déchets assimilés d'entreprise	1 159 020,80€
Accès recycleries aux professionnels	94 157,53 €

3.4. Montant global et détaillé des aides publiques et soutiens

Le montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement (investissements, soutien à la tonne triée, soutien aux tonnes de matériaux valorisés, soutien à l'information des usagers, etc.) figure dans le tableau suivant. Les soutiens d'Eco-emballages représentent une grande majorité (73%) des soutiens des éco organismes.

Montant des recettes perçues au titre de la valorisation	Eco organismes	Montants
	Total	
Citéo*		1 643 677 €
OCAD3E		355 169 €
Eco TLC		0 €
Eco mobilier		236 640 €
Eco DDS		20 040 €

Citéo est issu de la fusion de deux éco organismes Eco emballages et Eco folio

3.5. Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation

Le montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (vente de matériaux) par flux de déchets est le suivant :

Montant des recettes au titre de la vente de matériaux	Repreneurs	Montants
	Total	
Verre		274 227 €
Emballages		220 496 €
Papier		134 507 €
Flux de déchetteries		530 595 €
Textiles		99 081 €

3.6. Coûts aidés²

Le coût aidé est l'ensemble des charges, notamment de structure, de collecte et de transport, moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement et les aides publiques.

² Réf. texte : Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets et analyse de leurs évolutions sur les trois dernières années.

3.6.1. Coût aidé tous flux confondus :

Coûts aidés tous flux en €	2016	2017	2018
A - Coût complet	27 025 944 €	29 364 917 €	31 536 201 €
B - Produits industriels	2 159 660 €	1 760 947 €	1 258 906 €
C - Soutiens	2 147 005 €	2 427 890 €	2 255 526 €
D - Aides reçues	912 565 €	937 706 €	1 104 601 €
Coût aidé HT	21 806 714 €	24 238 374 €	26 917 165 €

²[Coût aidé] : [Coût complet] – [produits industriels] – [soutiens] – [aides reçues]

3.6.2. Coût aidé par flux :

Coût aidé	€	€/hab.	€/T
Tous flux	26 917 165 €	88,17 €	125,13 €
OMR	19 551 557 €	64,04 €	143,30 €
Verre	-49 626 €	-0,16 €	-4,24 €
Emballages	1 098 055 €	3,60 €	207,69 €
Papier	-65 360 €	-0,21 €	-16,22 €
Déchets des déchetteries	4 598 705 €	15,06 €	95,62 €
Déchets organiques	405 913 €	1,33 €	220,60 €
DIB	975 382 €	3,20 €	140,08 €
Textiles	402 540 €	1,32 €	530,35 €

3.7. Coût complet par étapes techniques

Le coût complet est décomposé par étapes techniques (par exemple la collecte, le transport, le tri, le traitement) tous flux confondus et pour chaque flux de déchets. Le reversement du soutien a été retiré des charges car neutralisé en recettes également.

Les indicateurs financiers sont exprimés en € HT, en € HT par tonne et en € HT par habitant.

Etapes techniques	€ HT	€ HT/hab.	€ HT/T
Coûts complets	31 536 201 €	103,30 €	146,60 €
Charges de structure	1 985 724 €	6,50 €	9,23 €
Communication	430 218 €	1,41 €	2,00 €
Prévention	224 973 €	0,74 €	1,05 €
Collecte	1 802 083 €	5,90 €	8,38 €
Transfert / Transport	8 242 394 €	27,0 €	38,32 €
Traitement déchets non dangereux	18 824 059 €	61,66 €	87,50 €
Traitement des déchets dangereux	26 750 €	0,09 €	0,12 €

Remarques :

- En application du référentiel de comparaison des coûts, les charges reportées en étape technique relevant de la collecte concernent la collecte assurée dans le cadre de la H807 textile et les charges des quais hauts des recycleries.

Charges reportées en étape technique relevant de la collecte assurée dans le cadre de la H807
 02B-200009827-20190620-2019-06-053-DE
 Date de réception : 16/07/2019
 Date de réception préfecture : 16/07/2019

- La spécificité du territoire du Syvadec a imposé d'organiser des ruptures de charges pour les flux de verre, emballages, et papier sur différentes recycleries. Sans celles-ci, la collecte sélective n'aurait pas pu être déployée par les collectivités adhérentes en charge de la collecte, notamment dans les secteurs ruraux. De fait, dans la structure des charges techniques, conformément aux règles de la matrice Compta coût, une part des charges des hauts de quai des recycleries est affectée en transfert (pour les flux de tri), les autres charges de haut de quai sont affectées en collecte.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20190620-2019-06-053-DE
Date de télétransmission : 16/07/2019
Date de réception préfecture : 16/07/2019

Coûts complets par flux (€ HT)

	OMR	Verre	Emballages	Papier	Déchetteries	Déchets organiques	Déchets professionnels	Textile
Charges de structure	1 272 600	21 729	155 740	4 637	387 576	51 085	62 264	30 093
Communication	131 330	1 990	115 715	425	79 946	2 340	5 708	42 449
Prévention	190 553					34 420		
Collecte					1 587 329			330 868
Transfert /Transport	5 723 052	323 803	313 107	69 170	1 409 728	230 638	287 083	98 212
Traitement déchets non dangereux	12 997 330		2 009 892		1 309 982	134 430	641 637	
Traitement des déchets dangereux					22 570			
Total charges	20 314 865	347 522	2 594 455	74 233	4 746 325	452 913	996 692	501 621

Coûts complets par flux à la tonne (€/T)

	OMR	Verre	Emballages	Papier	Déchetteries	Déchets organiques	Déchets professionnels	Textile
Charges de structure	9,33	1,86	29,46	1,15	8,06	27,76	8,94	39,65
Communication	0,96	0,17	21,89	0,11	1,66	1,27	0,82	55,93
Prévention	1,40					18,71		
Collecte					33,00			435,93
Transfert/transport	41,94	27,66	59,22	17,17	29,31	125,35	41,23	129,40
Traitement déchets non dangereux	95,26		380,16		27,24	73,06	92,15	
Traitement des déchets dangereux					0,47			
Total charges	148,89	29,68	490,72	18,43	98,69	246,15	143,14	660,90

Chiffres matrice des couts 2018

4. Diffusion du rapport

En application du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 (article 1), le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets est :

- Mis à disposition du public sur le site internet du Syvadec.
- Transmis aux communes et groupements ayant la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés les indicateurs techniques et financiers mentionnés à l'annexe XIII relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés de la commune ou du groupement ayant la compétence de collecte.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20190620-2019-06-053-DE
Date de télétransmission : 16/07/2019
Date de réception préfecture : 16/07/2019